



## **REGLEMENT TRIATHLON DU PAYS DE RANCE 2012**

### Art1

Les épreuves sont ouvertes aux hommes et femmes licenciés(es) Triathlon 2012 et non licenciés(es) Triathlon sur fourniture d'un **certificat médical de moins de 6 mois**, attestant la non contre-indication de la pratique du **Triathlon en compétition** ou, seulement pour le relais, présentation de licence FFN 2012 pour le nageur, FFC 2012 pour le cycliste ou FFA 2012 pour le coureur à pied.

Pour tous les coureurs : obligation de présenter la licence 2012 de triathlon, natation, cyclisme ou athlétisme lors du retrait du dossard (même si une copie a été fournie au préalable avec le bulletin d'inscription) ; obligation de fournir un certificat médical correspondant à la situation de l'athlète pour les non licenciés avec le bulletin d'inscription.

Licenciés Triathlon : En cas de non présentation de la licence triathlon lors du retrait du dossard ou licence triathlon en cours de validité le jour des épreuves : prévoir un chèque de caution de 100 € à l'ordre de la FF Triathlon, ce chèque sera transmis à la fédération pour contrôle de la licence. Une somme de 10 € sera retenue par la FFTRI pour frais de dossier avant la rétribution du reliquat.

### Art2

Le règlement appliqué sera celui de la FFTRI 2012

### Art3

L'organisation fournit le bonnet de bain, la plaque à vélo et les dossards.

Le port du dossard doit le rendre visible de dos durant l'épreuve cycliste et de face durant la partie course à pied.

Le reste de l'équipement est à la charge du concurrent.

### Art4

L'athlète doit obligatoirement être capable de nager la distance de l'épreuve qu'il a choisie.

#### Art5

Natation :

Le port d'une combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdit si la température de l'eau est supérieure à 24°C.

Les départs seront donnés en une seule vague.

#### Art6

Vélo :

Le respect du code de la route est obligatoire.

En cyclisme, le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée.

Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.

La circulation dans le parc doit se faire à pied, vélo à la main, casque fixé sur la tête, sanglé. L'accès au parc est interdit à toutes les personnes extérieures à l'organisation. L'entrée et la sortie se feront sous contrôle des membres de l'organisation sur présentation du dossard et de la plaque de cadres fixée sur le vélo.

#### Art7

Arbitrage :

Les sanctions seront sans appel. Sur épreuve CD, carton noir sans arrêt : pratique de la boucle de pénalité. Tout concurrent fautif n'ayant pas effectué sa pénalité sera disqualifié. Un concurrent peut se voir appliquer plusieurs cartons noirs correspondant à plusieurs fois la boucle de pénalité.

Une boucle de pénalité sera appliquée en cas d'abri/aspiration (*drafting*). Il incombe à l'athlète sanctionné d'effectuer la boucle de pénalité de sa propre initiative sans attendre de rappel de l'organisateur et/ou de l'arbitrage. S'il venait à oublier, il se verrait disqualifié.

#### Art8

Un temps limité de 2h30 sera appliqué à la fin du vélo sur l'épreuve Courte Distance et de 1h30 sur le Sprint et le Relais. Au delà de cette limite, tout concurrent encore sur le circuit vélo sera disqualifié. Pas de départ sur le circuit course à pied au-delà de cette limite.

#### Art9

En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée, dans ce cas les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents, déduction faite de 20% conservés par l'organisation pour les frais de dossier.

En cas de désistement, il n'y aura pas de remboursement du coût de l'inscription.

## Art10

Droit à l'image : Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au Triathlon du Pays de Rance qui se déroulera à Taden le 20/05/2012 sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.

## Art11

Inscriptions :

L'inscription est possible par bulletin papier ou en ligne sur notre site internet.

Les inscriptions sur place sont possibles dans la limite des places disponibles.  
Seuls les dossiers complets seront retenus.

Age requis :

Sprint individuel : il faut être né en 1996 et avant (catégories cadets, juniors, séniors et plus).

Sprint relais : il faut être né en 1996 et avant (catégories cadets, juniors, séniors et plus).

Courte Distance : il faut être né en 1994 et avant (catégories juniors et plus).

## Art12

Si les analyses d'eau effectuées, les jours précédents l'épreuve, par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) indiquent que l'eau n'est pas compatible à la pratique de la natation, le triathlon sprint sera transformé en duathlon sprint (5/13/2.5) et le CD en duathlon courte distance (10 kms / 40 kms / 5 kms)